

Conseil en SST



« JE NE
PORTE PAS
N'IMPORTE
QUOI ! »

Je porte les équipements de protection individuelle requis, j'en fais l'inspection et je signale tout bris.

Pour en savoir plus

Votre conseiller de MultiPrévention peut vous guider sur cette question.

Appelez-le, c'est gratuit !

www.multiprevention.org



Fiche technique

- Choisir des coquilles ou des bouchons ?
- Concevoir un programme de gestion des équipements de protection individuelle

Fiche d'inspection

- Équipements de protection individuelle

Affichettes

- Port obligatoire du masque à cartouche
- Port obligatoire du masque antipoussière
- Port obligatoire de visières
- Port obligatoire des lunettes de protection
- Port obligatoire des gants
- Port obligatoire de protecteurs auditifs
- Port obligatoire de chaussures de sécurité